



# Éducation civique

## Le casque

### Ce que l'élève doit retenir

◆ *Le casque est la principale protection du cyclomotoriste en cas d'accident ; il faut savoir le choisir, l'entretenir, le porter.*

### Programme

La sécurité routière

### Objectifs sécurité routière

Le casque, son choix, son entretien, son utilisation.

L'enseignant distribuera le texte « le casque pour le cyclomotoriste ou le motocycliste », le fera lire, puis le ramassera.

L'enseignant proposera ensuite aux élèves le QCM suivant (les réponses sont données en italiques).

Cet exercice constituera un entraînement à l'épreuve de l'ASSR.

- 1) Porter un casque est  
obligatoire en ville ..... A  
facultatif en rase campagne ..... B  
obligatoire en rase campagne ..... C  
obligatoire à moto mais non à cyclo ... D  
obligatoire à moto et à cyclo ..... E

A  B  C  D  E

*Réponse = A, C, E*

- 2) Sous un casque, on doit pouvoir porter ses lunettes de vue  
vrai ..... A  
faux ..... B

A  B

*Réponse = A*

- 3) Il est recommandé de repeindre un casque trop vieux ..... A  
Repeindre un casque peut le détériorer ..... B

A  B

*Réponse = B*



- 4) Pour être efficace, un casque doit se porter attaché  
vrai ..... A  
faux ..... B

A  B

*Réponse = A*

- 5) Il faut changer son casque après tout choc important ..... A  
Tant qu'aucun dommage n'est visible, on peut conserver son casque, même après un choc important ..... B

A  B

*Réponse = A*

- 6) On peut avoir une contravention pour absence de casque  
vrai ..... A  
faux ..... B

A  B

*Réponse = A*



## LE CASQUE POUR LE CYCLOMOTORISTE OU LE MOTOCYCLISTE

**Vous allez acheter un casque, voici les questions que vous devez vous poser pour faire le bon choix.**

### 1. UN CASQUE, POUR QUOI FAIRE ?

Pour protéger votre tête en cas de choc. En deux roues, dès le moindre accrochage, vous êtes directement exposé. Pas d'intérieur douillet, de ceinture de sécurité, de carrosserie tout autour, votre seule protection est celle que vous portez sur vous. Depuis longtemps, les motards l'ont compris (le non port du casque intervient dans 40 % des accidents mortels de cyclomotoristes). Encore faut-il que le casque que vous achetez vous protège réellement au moment où vous en aurez besoin. C'est pourquoi on est très exigeant sur la qualité et l'efficacité des casques de moto. Ceux-ci doivent tous être conformes aux normes de sécurité (le Code de la route l'exige) et porter, fixée à l'intérieur, soit une étiquette marquée NF (Norme Française), de couleur verte, soit (c'est le cas désormais pour la plupart des casques) une étiquette blanche sur laquelle figure la lettre E (pour Europe) accompagnée de chiffres.

### 2. COMMENT LE CHOISIR ?

Recherchez d'abord l'estampille NF ou E, fixée à l'intérieur du casque. Cette estampille prouve que le casque est conforme aux normes de sécurité, qu'il a subi avec succès des essais en laboratoire reproduisant ce qui peut se passer dans un accident (chocs en divers endroits, résistance à l'arrachement de l'attache, etc.) et que sa fabrication est en permanence contrôlée. Essayez-le ensuite. Il doit être à votre taille exacte sans comprimer les oreilles.

Si vous portez des lunettes pour améliorer votre vue ou vous protéger du soleil, essayez le casque avec celles-ci, il ne doit pas vous gêner. Assurez-vous que le casque s'enlève sans trop d'effort.

### 3. QUAND FAUT-IL LE CHANGER ?

Remplacez votre casque après tout choc, même si apparemment il ne semble pas abîmé.

Même si vous n'avez pas eu d'accident avec votre casque, changez-le régulièrement (environ tous les cinq ans), le matériau utilisé pour fabriquer la calotte pouvant perdre ses qualités au fil du temps.

*Fiche réalisée avec le concours de l'Association Française de Normalisation (AFNOR) et de la société JCP Industries*

### 4. COMMENT L'UTILISER ?

D'abord, placez-le correctement. L'avant du casque doit être au ras des sourcils. Cette position vous protège des chocs frontaux et vous permet de lever la tête sans que le casque vous bloque le cou.

Attachez toujours votre casque, même pour une courte distance. Un casque non attaché ne sert à rien. Au moindre choc, il part d'un côté et vous de l'autre.

Ne peignez pas votre casque et n'y ajoutez pas d'autocollants. Les pigments des colles risquent de détériorer le matériau de la calotte. Pour les mêmes raisons, ne le nettoyez jamais avec de l'essence ou des solvants. Utilisez de l'eau savonneuse.

Ne percez pas votre casque pour rajouter une visière, faire passer les écouteurs de votre baladeur...

N'utilisez jamais de vis non plus, elles deviennent de véritables poinçons en cas de choc.



*L'estampille reproduite ici est celle d'un casque italien (le chiffre 3 correspond à l'Italie, le chiffre 2 à la France...). À gauche, la référence à la norme, à droite, le numéro de série.*

Le port d'un casque homologué est obligatoire pour les conducteurs et les passagers de cyclomoteurs et de motos, en ville aussi bien qu'en rase campagne (article R.431-1 du Code de la route). L'absence d'un casque ou le port incorrect (non attaché, relevé...) sont sanctionnés par une amende de 135 euros et l'immobilisation du deux roues.

**Attention ! si vous vous trouvez face à un conducteur de deux roues qui vient d'être accidenté, il convient d'être prudent et ne pas essayer d'enlever le casque. Il faut se contenter de dégrafer la jugulaire et de relever la visière, en attendant l'arrivée des secours organisés.**



*Les casques se répartissent en deux grandes « familles » : les casques dits ouverts et les casques dits fermés ou intégraux. Les casques ouverts, sans doute plus agréables à porter, notamment l'été, offrent une protection moins complète que les casques intégraux, qui sont plus enveloppants.*

INFRA pour ARIS

## LE CASQUE POUR LES CYCLISTES EN MILIEU SCOLAIRE

La circulaire n°99136 du 21 septembre 1999, II.4.1, portant sur l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit que... « l'équitation et le cyclisme nécessitent le port d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur ».